

Rapport de la sous-commission financière du budget 2009 Dicastère de Monsieur Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Madame Pascale Gazareth (POP)
Monsieur Frédéric Hainard (LIB)
Madame Sylvia Morel (PRD) rapporteure

La sous-commission s'est réunie jeudi 23 octobre 2008 de 8h00 à 12h30 en présence de :

Monsieur Laurent Kurth, conseiller communal
Madame Caroline Choulat, cheffe du service économique
Madame Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines
Monsieur Etienne Bourqui, collaborateur scientifique du dicastère
Monsieur Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles communaux

122 Service économique

Le service économique est actif dans l'appui à l'installation et au développement d'entreprises sur le territoire communal. Il n'apporte aucune aide financière directe, du seul ressort du canton. Par contre, les prix pratiqués pour la cession de terrains industriels évitent une inflation dans ce domaine, de façon à maintenir des conditions favorables au développement des activités moteurs du tissu économique local, essentiellement industrielles et exportatrices. S'agissant des activités "induites", c'est-à-dire dépendant des revenus générés par le secteur d'exportation, le service économique agit essentiellement comme facilitateur, animateur et incitateur mais n'accorde pas de prestations directes. Les terrains situés en zone industrielle sont ainsi réservés en principe à des activités industrielles, à l'exclusion d'activités commerciales.

La réfection des trottoirs se fait très lentement. Nous nous sommes posé la question de savoir comment l'information relative au subventionnement des réfections de trottoirs a été faite auprès des propriétaires.

Les trottoirs sont aussi l'image de notre ville !

150 Transport

Les cartes journalières CFF sont régulièrement utilisées. Nous en avons huit. Elles coûtent CHF 38.- pièce pour une journée. Nous nous sommes demandé si nous ne devrions pas en acheter davantage. Il faudrait que la billetterie de l'heure bleue fasse une statistique pour dire combien de

billets lui manquent par jour pour satisfaire la demande, car les invendus sont à la charge de la ville.

Les bus disposent aujourd'hui d'écrans qui diffusent de la publicité ou des informations relatives au transport. La sous-commission pense que nous pourrions aussi diffuser des informations sur les activités de la ville. Le Conseil communal y pense mais veut traiter la problématique conjointement avec l'affichage en ville.

210 Gérance - secrétariat

Le revenu dégagé par la Gérance s'amenuise d'année en année. Entre les comptes 2007 et le budget 2009, nous perdons CHF 100'000.-. Nous nous sommes demandé si la détérioration était provoquée par la caisse de pensions dont les immeubles sont gérés par notre service. Le Conseil communal nous assure que ce n'est pas le cas car nous leur facturons des frais de gérance.

En fait, la gérance assume d'autres tâches qui ne sont pas liées à l'exploitation des immeubles telles que :

- la gestion du vin
- la gestion des salles communales
- la gestion du parking de l'hôpital

D'autre part, la gérance est débordée vu le volume de travail qui lui est confié. Son personnel a été beaucoup absent pour maladie et la gestion informatique de ce service n'est pas encore aisée pour tous les collaborateurs. Une étude est en cours.

211 Bâtiments locatifs

La charge d'amortissement augmente de CHF 308'000.-. En fait, il s'agit d'une erreur, car les bâtiments Cernil-Antoine et Agassiz ont été introduits à tort dans ce poste car l'amortissement interviendra au plus tôt en 2010. De plus, le montant d'amortissement est erroné puisqu'il devrait être de l'ordre de CHF 75'000.- et non de CHF 232'000.-. Ce montant sera supprimé dans le budget 2009.

Les frais d'entretien s'élèvent à CHF 700'000.- mais ce montant est insuffisant et le retard pris est important. Pour y remédier, le Conseil communal prévoit des demandes de crédit comme pour les immeubles Cernil-Antoine et Agassiz ou des programmes spécifiques touchant plusieurs immeubles (fenêtres, façades, volets, étanchéité, etc.).

L'augmentation du prix du mazout n'a pas d'incidence sur la rentabilité des immeubles car un décompte de chauffage est fait par appartement et

le supplément est payé par le locataire sauf pour les appartements vides où le supplément reste à charge de la Ville.

Le taux de vacances des appartements communaux est plus faible que celui des gérances privées car nous acceptons de loger tout le monde, soit notamment les personnes socialement plus fragiles.

212 Parking

Les charges du parking ne comprennent pas les intérêts du montant investi. A notre avis, ils devraient figurer dans ce service car nous ne connaissons pas le revenu net exact de ce parking. Le revenu est probablement inférieur de CHF 20'000.-. En pratiquant ainsi, nous pourrions même oublier d'augmenter les tarifs quand cela deviendrait nécessaire en croyant faire toujours du bénéfice alors que nous pourrions être en situation de perte.

213 Bâtiment d'utilité mixte

L'auberge de jeunesse est bien louée. Au début, la salle était peu connue, mais maintenant l'occupation est bonne.

Nous perdons les recettes de l'hypromat qui a été fermé. Il était vétuste et Les Entilles-centre ont construit un centre de lavage juste à côté.

Une entreprise industrielle s'intéresse aux abattoirs. Si l'affaire devait se conclure, le boucher pourrait rester seulement jusqu'à fin 2008. A partir de cette date, son bail peut être résilié avec un préavis de trois mois.

Ainsi, nous n'aurions plus d'abattoirs à La Chaux-de-Fonds ce qui provoquera forcément des réactions négatives.

Une étude est projetée concernant la rénovation et l'affectation de la maison du peuple qui pourrait à terme accueillir des congrès vu sa situation très proche du futur quartier Le Corbusier et d'un éventuel parking sous-terrain de la gare.

605 Caisse de pensions du personnel communal

La cotisation prévue dans le budget est de 11% au lieu de 12%. Dans les budgets de 2006 et 2007, elle était de 10%.

Le fait de passer de 10% à 11% engendre une augmentation des cotisations dans les comptes de fonctionnement de 10%.

620 Ressources humaines

La politique de l'attribution des places de parc et de prêt de voitures aux collaborateurs n'est pas encore entièrement finalisée. Elle fait partie des préoccupations du Conseil communal. Il s'agit d'un dossier sensible et il faut l'aborder avec tact. Le Conseil communal envisage d'étudier ce sujet dans son ensemble à savoir :

- la mise à disposition de voitures de service
- la location de voitures (mobility)
- le forfait voiture lors de l'utilisation du véhicule du collaborateur
- la mise à disposition de places de parc.

Ce dossier n'est pas traité par le Service des ressources humaines.

Evolution des effectifs

Le nombre de collaborateurs a été réduit. Voici l'explication en chiffres :

- | | |
|--|-------------------|
| - Fin 2005 | 628 postes |
| - Transfert (police, SIC, etc) | -106 postes |
| - Suppression de postes | -37 postes |
| - Création de postes suite à la réduction de temps de travail pour personnes de plus de 50 et 55 ans | +5 postes |
| - Septembre 2008 | 490 postes |

Au niveau statistique, les chiffres 2006 montrent un taux d'absentéisme, sans les absences de courtes durées (1 à 3 jours), de 4,32%, ce qui représente 11 jours d'absence par année par collaborateur ou 30 personnes en permanence absentes, sans compter les absences de moins de 3 jours. Ceci représente un coût direct d'environ 1 million. En 2007 ce taux atteint 2.79% soit 8.3 jours d'absence par collaborateur, montant estimé à environ CHF 700'000.-.

Les absences de courtes durées sont connues depuis 2007. Ce taux est de 0.38% soit 0.98 jour d'absences en moyenne par employé, montant estimé à environ CHF 100'000.-.

La situation s'améliore donc, mais il reste encore du chemin à parcourir afin de réduire nos dépenses en personnel et d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Toutefois, pour y parvenir, il s'agira aussi d'investir dans la formation, la sécurité et la santé au travail et le management des cadres vis-à-vis de leurs collaborateurs. Il en va de notre efficacité.

La gestion des heures supplémentaires pose toujours problème. Une heure supplémentaire est égale à 100%, 125% voire 150% suivant le moment où elle a été effectuée. Des pratiques divergentes existent encore

entre les services. Cette politique n'est pas acceptable et doit être revue pour une question d'équité entre collaborateurs.

La règle qui doit être à l'esprit de chacun est la suivante :

Les heures supplémentaires sont faites lorsqu'il y a un surcroit de travail à effectuer immédiatement et non pour augmenter son salaire.

Aujourd'hui, toute l'administration timbre à l'exception des cadres qui ont trois jours de congé supplémentaires et bien évidemment les heures supplémentaires n'existent plus.

La Ville peine parfois à recruter. L'échelle des traitements est moins compétitive pour les postes à responsabilité par rapport au secteur privé, mais elle est favorable pour les bas revenus. Notre échelle ne pose toutefois pas de problèmes importants et, pour l'instant, il n'est pas arrivé de ne pas pouvoir engager un cadre à cause du salaire. Le problème principal reste l'attractivité de la fonction publique dans les périodes de haute conjoncture.

Les délais de carence vont être maintenus, non pas pour faire des économies à court terme, mais pour obliger un service à repenser son organisation et examiner si toutes les tâches sont utiles et indispensables. Si la dotation en personnel est insuffisante et reconnue par le Conseil communal, le délai de carence ne sera pas appliqué.

Le budget de l'échelon qualitatif se trouve dans le budget du service des ressources humaines mais apparaît dans les comptes dans le service concerné dans la rubrique « salaires ».

755 SUE Urbanisme

La réorganisation du service est terminée.

La responsabilité du personnel et des questions techniques est confiée à M. Clerc. M. Bourqui est, quant à lui, responsable de la gestion financière de certains projets et de l'administration.

Le service est divisé en 8 secteurs à savoir :

- aménagement du territoire
- permis de construire
- aménagements urbains
- patrimoine
- énergie
- environnement
- salubrité
- inspection et police du feu

Notre sous-commission était intéressée de savoir où en sont les projets

- Gare des marchandises
- Place de la gare
- Crêt-du-Loche
- Place du marché (zone piétonne)

Faute de temps, nous n'avons pu aborder ces sujets, mais nous proposons d'en parler en séance de commission financière car l'ensemble des commissaires a probablement envie d'en savoir plus en la matière.

De plus, une rencontre entre les membres de la sous-commission, M. Kurth et les principaux responsables du SUE, sera organisée début 2009 au plus tard afin d'expliquer le fonctionnement et les impératifs de ce service.

La sous-commission financière remercie Monsieur le conseiller communal Laurent Kurth ainsi que les chef-fe-s de service pour leur disponibilité, les renseignements fournis ainsi que leur engagement en faveur de la collectivité.

La rapporteure
Sylvia Morel